

COMMUNE DE SERCOEUR

Révision de la carte communale de la commune de SERCOEUR

MISE A L'ENQUETE PUBLIQUE

AVIS AU PUBLIC

Par arrêté municipal du 29 février 2024, Madame la Maire de SERCOEUR a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur le projet de révision de la carte communale.

A cet effet, M. Gérard SAINT DIZIER est désigné en qualité de commissaire enquêteur.

L'enquête se déroulera à la mairie de SERCOEUR du 27 mars au 27 avril 2024 à 11 heures, soit 31 jours consécutifs, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Les pièces du dossier seront déposées au secrétariat de la mairie où toute personne intéressée pourra en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le dossier sera également consultable sur le site <https://ssl.spl-xdemat.fr/Xenquetes/>

Le commissaire enquêteur recevra en mairie de SERCOEUR (salle de convivialité) les observations du public les :

- Mercredi 27 mars 2024, de 17 h à 19 h,
- Vendredi 12 avril 2024, de 17 h à 19 h,
- Samedi 27 avril 2024, de 9 h à 11 h.

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur la révision de la carte communale pourront être consignées sur le registre d'enquête, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, déposé en mairie ou adressées au commissaire enquêteur par courrier à la mairie : 141 Grande rue – 88600 SERCOEUR.

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront déposés à la mairie de SERCOEUR où ils seront tenus à la disposition du public, aux horaires habituels d'ouverture au public.